



Compte rendu GT Dialogue social en régions

20 juin 2019

Un groupe de travail portant sur le dialogue social dans les DRAAF s'est réuni le 20 juin sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, adjointe du chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau, Valérie Boyé et Annick Pinard.

Laurence Venet-Lopez rappelle qu'il s'agit de la deuxième réunion du groupe de travail, limité au départ au dialogue social dans les DRAAF fusionnées et élargi lors de la première réunion à toutes les DRAAF-DAAF.

Lors de la première réunion, un questionnaire à l'intention des DRAAF-DAAF avait été préparé. La réunion de ce jour a pour objectifs (voir le diaporama):

- de présenter les conclusions de l'enquête
- de proposer des solutions : guide sur le fonctionnement des instances régionales et autres suites envisagées.

Toutes les organisations syndicales regrettent l'absence de représentant des DRAAF, comme pour le comité technique DRAAF-DRIAAF-DAAF qui s'est tenu le 13 juin.

Laurence Venet-Lopez indique que le compte rendu sera adressé aux DRAAF et que la prochaine réunion sera calée en fonction de l'agenda des DRAAF.

I. Résultats de l'enquête

Gaël Blanc, adjoint à la cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires, présente les résultats de l'enquête (voir le bilan de l'enquête) réalisée auprès des DRAAF-DAAF fin 2018.

L'enquête porte sur les instances :

- comité technique régional (CTR),
- comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail régional (CHSCTR),
- comité technique régional de l'enseignement agricole (CTREA),
- comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCTREA),
- commissions consultatives paritaires régionales (CCPR),
- commission régionale d'information et de concertation (CRIC).

Les questions concernent la pratique du dialogue social et le fonctionnement des instances, l'objectif étant de faire émerger le ressenti qualitatif sur le dialogue social et les bonnes pratiques. Il y a peu de données chiffrées car la volonté était de faire des questions ouvertes et qualitatives. L'administration a reçu 10 réponses sur les 13 DRAAF et 1 réponse sur les 5 DAAF.

Organisation et tenue des instances régionales

Les réponses n'évoquent pas de difficulté majeure (mais parfois des difficultés ponctuelles) avec deux points d'attention :

- la rédaction chronophage des procès-verbaux des séances,
- le respect de la fréquence réglementaire des séances et le quorum.

Des initiatives ont été remontées :

- l'élaboration en amont des calendriers des instances,
- plusieurs solutions de compromis ont été proposées dans les DRAAF XXL : tenue du CT et du CHSCT le même jour, lieu de réunion central, réunion du CT dans une ville et du CHSCT dans une autre.

Une bonne pratique à souligner est l'existence d'échanges informels entre l'administration et les organisations syndicales, mais elle n'existe pas partout.

Fonctionnement des instances

Un élément saillant ressort de l'enquête : les difficultés liées à l'atteinte du quorum (75 % des membres) et au report des séances. Une bonne pratique consiste à un pré-contact par l'administration des membres des organisations syndicales pour vérifier à l'avance le quorum.

D'autres retours sont la méconnaissance des modalités de remplacement des représentants du personnel et la spécificité des CRIC avec des questions sur leur champ de compétence et la fréquence réglementaire des séances (2 par an).

Modalités d'exercice du dialogue social en région

Des difficultés ponctuelles sont remontées sur la convocation et la préparation des instances (délais, aspects réglementaires).

La formation des membres des instances doit progresser, que ce soit pour les représentants de l'administration ou du personnel. Il y a un lien avec la formation obligatoire des membres de CHSCT.

L'Alliance du Trèfle est interpellée par l'absence de réponse de certaines DRAAF et s'interroge sur le dialogue social dans ces structures. S'agit-il de DRAAF XXL ? Elle demande que l'administration revienne vers ces DRAAF pour y examiner les conditions de dialogue social.

Compte tenu des appels fréquents des secrétariats généraux reçus à l'occasion des élections professionnelles, elle n'est pas étonnée du constat de besoin généralisé de formation de l'administration et des représentants syndicaux.

L'Alliance du Trèfle regrette une nouvelle fois l'absence de publication des résultats officiels des élections du 6 décembre 2018. Pour les CRIC en particulier, à la suite des élections de 2014, la note de service du 7 janvier 2015 avait précisé la répartition des sièges pour chaque DRAAF.

Les organisations syndicales constatent et demandent également que :

- la programmation des instances à l'année fonctionne bien,
- les instances régionales semblent mieux fonctionner en 2019. Cela est vraisemblablement lié aux nouveaux représentants élus qui connaissent le cadre,
- la particularité des DRAAF XXL devrait apparaître dans le bilan,
- la réunion des CT et CHSCT le même jour n'apparaît pas pertinente,
- le bilan de fonctionnement des CCPR est attendu. Souvent cette instance n'est réunie qu'en urgence pour un licenciement, il faudrait prévoir au moins une réunion par an,

- le rôle du secrétaire de CHSCT mériterait d'être clairement rappelé.

Laurence Venet-Lopez relève des échanges les besoins de formation, les CRIC (désignation des membres, compétences, fonctionnement), le rappel des compétences de chaque instance, le rôle du secrétaire du CHSCT et les CCPR.

II. Élaboration d'un guide sur le fonctionnement des instances de dialogue social

Valérie Molère, cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires, présente le projet de guide sur le fonctionnement des instances de dialogue social, qui a pour objectif de répondre :

- aux nombreuses interrogations parvenant au service des ressources humaines au sujet des instances régionales de dialogue social,
- aux éléments remontés de l'enquête.

Le guide, destiné aux secrétariats généraux en régions, se présentera sous forme de fiches thématiques rédigées suivant le canevas commun :

1. Dispositions réglementaires
2. Jurisprudence correspondante
3. Éventuelles bonnes pratiques

Un focus sur les points principaux à clarifier mis en évidence par les organisations syndicales est prévu dans les fiches.

Les premières thématiques envisagées (issues de l'enquête) portent sur la convocation des membres des instances, les règles de quorum et la fin de fonction et le remplacement du représentant du personnel.

D'autres thématiques sont en cours de réflexion : les pouvoirs du président de séance, la participation des experts, la transmission des documents aux représentants du personnel et l'élaboration de l'ordre du jour.

III. Autres pistes envisagées

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présente les autres pistes envisagées :

- rédaction des procès-verbaux de séance par un prestataire,
- formation au dialogue social (organisations syndicales et administration) : elle est déjà intégrée dans la formation initiale, la formation des directeurs d'EPL et la formation au management,
- problématiques liées aux temps de trajet dans les régions XXL : accès aux moyens de communication simplifiés (visioconférence, audioconférence avec beaucoup de personnes),
- cartographie des compétences : le sujet est compliqué à mettre en œuvre.



L'Alliance du Trèfle quel que soit son avis sur la réforme régionale, souhaite que la réflexion engagée à cette occasion et étendue à toutes les DRAAF et DAAF permette une amélioration du dialogue social. Le guide répond à une attente et la formation de l'encadrement est primordiale.

Une sensibilisation à l'utilité du dialogue social est également importante. Un bon dialogue social traduit la bonne santé de la communauté de travail. Il doit comprendre la co-construction de l'ordre du jour des instances et de leur calendrier. La visioconférence n'est pas adaptée si les participants sont nombreux, et elle nécessite une très bonne qualité des conditions matérielles (salle, outil...) et de l'animation. Il faut conserver au moins une réunion par an en présentiel.

Les échanges informels en marge des instances sont également très importants pour la qualité du dialogue social.

Les organisations syndicales remarquent que :

- le recours à un prestataire pour la rédaction des procès-verbaux a un coût,
- le remboursement des trajets pour participer aux instances peut être un frein dans certaines régions.

IV. Conclusion

Laurence Venet-Lopez indique que le prochain groupe thématique se réunira en novembre 2019. Les fiches thématiques élaborées seront envoyées aux organisations syndicales en amont afin qu'elles puissent faire des propositions.